

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019**

Délibération
n° 2019.10.100.B

**Travaux de Bus à
Haut Niveau de
service (BHNS) de
GrandAngoulême -
Lot AU2 - Avenant 1**

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 octobre 2019**

Secrétaire de séance : Jeanne FILLOUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS

Ont donné pouvoir :

Guy ETIENNE à André BONICHON

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Jean-Claude COURARI, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.10.100.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

TRAVAUX DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE GRANDANGOULEME - LOT AU2 - AVENANT 1

Par délibération n°260 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet Bus à haut niveau de service.

Par délibération n°39B du 11 mai 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement de l'accord-cadre relatif aux travaux de Bus à Haut Niveau de service (BHNS) de GrandAngoulême – 8 lots, en procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

La commission d'appel d'offres de GrandAngoulême du 28 septembre 2017 a décidé d'attribuer le lot 2 : Aménagement Urbain 2 au groupement EUROVIA (mandataire) / SCOTPA – 81 avenue du Président JF Kennedy – 87016 LIMOGES Cedex 1, pour un montant sur quantité constatée de :

- Tranche ferme : 2 699 937,20 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 1 233 912,75 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 688 845,80 € HT
- Tranche optionnelle 3 : 947 991,70 € HT

Les tranches optionnelles 2 et 3 ont été affermies. Le montant du marché affermi est de 4 336 774,70 € HT

Il est nécessaire de passer un avenant pour ajouter de nouveaux prix unitaires (cf. annexe jointe)

Le présent avenant n'a aucune incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 à l'accord-cadre relatif au lot 2 « Aménagement Urbain 2 (AU2) » pour les travaux de Bus à Haut Niveau de service (BHNS) de GrandAngoulême attribué au groupement EUROVIA (mandataire) / SCOTPA – 81 avenue du Président JF Kennedy – 87016 LIMOGES Cedex 1, ayant pour objet l'ajout de prix unitaires, sans incidence financière.

D'AUTORISER la SPL GAMA, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet BHNS, à signer le présent avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|--|--|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 octobre 2019 | <u>Affiché le :</u> 17 octobre 2019 |